

Zeitschrift:	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	101 (2003)
Heft:	12
Artikel:	Pouvoir et abuse de pouvoir dans la profession de sage-femme
Autor:	Kirchner, Simone
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-950542

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pouvoir et abus de pouvoir dans

Nous autres sages-femmes avons une position dominante vis-à-vis des femmes que nous suivons: nous influençons leurs représentations et leurs désirs par le choix de notre vocabulaire, intervenons physiquement dans des domaines tabous ou prenons des décisions en leur nom pendant l'accouchement. Comment ne pas franchir la limite fort fragile entre exercice légitime du pouvoir et abus de pouvoir? Etre consciente des travers qui existent, c'est déjà faire un pas dans la bonne direction. Voici quelques pistes pour aller dans ce sens.

Simone Kirchner

La langue comme outil de pouvoir

Une manière très élégante, largement sous-estimée, d'exercer le pouvoir, c'est la langue. Il existe une lutte de pouvoir constante sur les définitions appropriées et les significations des expériences que nous récoltons autour de nous. Par les mots, nous transportons des jugements de valeur, des informations et des indications sur ce que nous tenons pour juste ou faux, beau ou laid, etc.

Dans la profession de sage-femme aussi, le pouvoir s'exprime par la langue. Dans les mots que nous adressons à la femme qui nous consulte, nous transmettons des valeurs sur ce que nous tenons pour bien ou faux, sain ou pathologique. Ces valeurs ont un poids d'autant plus important que la sage-femme est reconnue comme une «autorité». Sa compétence professionnelle, son savoir et son pouvoir, mais aussi l'institution dans laquelle elle travaille, lui confèrent cette autorité. Une position reconnue est en ce cas un instrument d'exercice du pouvoir. Nous connaissons aussi ce phénomène en politique.

Imaginons une femme enceinte qui s'adresse à sa sage-femme ou à son médecin pour une césarienne sans raison médicale. La langue utilisée par la professionnelle ou le professionnel façonnera le sens, les valeurs

qui accompagneront la femme à la maison après la discussion. Des notions comme «désir de césarienne» feront surgir des images comportant des sentiments de joie, de vœux accomplis.

De même, une représentation dramatisée des dommages possibles au

Afin de ne pas succomber aux sirènes du pouvoir, la sage-femme doit savoir mettre ses connaissances et ses compétences au service de la parturiente. Ce qui exige de prendre le temps du partage et de la confrontation des points de vue.

Photo: Isabelle Meister

périnée lors d'une naissance par voie basse sera attestée comme «à éviter absolument», attisant le désir de césarienne. A l'inverse, les mots «césarienne de convenance», l'accent mis sur le fort taux de mortalité pour la mère, sur la cicatrice bien visible sur le ventre ou la consistance «lâche» causée par l'atteinte au tissu, auront l'effet contraire.

Dans un entretien de conseil, une manipulation entreprise de manière consciente pour faire passer sa propre option (ou la voie tenue pour meilleure) nous semble condamnable. Ethiquement parlant, il est même secondaire qu'on ait manipulé quelqu'un consciemment ou inconsciemment lors d'une consultation. (...)

Une relation peu claire

Si une femme enceinte ou une parturiente désire recourir à l'aide d'une sage-femme, toutes deux concluent une sorte de contrat sur les rapports qu'elles entretiendront. Il vaudrait la peine de clarifier sans ambiguïté ce



la profession de sage-femme

contrat. En règle générale, nous ne clarifions pas la relation que nous avons avec les femmes que nous conseillons, au contraire, pour nombre de nos interventions, nous partons de l'idée implicite que 1) la femme est d'accord avec nos actes et peut-être même que 2) nous savons ce qui est le mieux pour cette femme et cet enfant. Ainsi nous faisons un premier pas en direction de l'abus de pouvoir, car nous cimentons notre statut d'experte et fondons nombre de nos actes simplement sur cette position. (...)

Nous n'agissons pas de manière arbitraire. La future mère nous transmet sa confiance dans nos compétences. Elle nous donne ainsi la position puissante de notre rôle, que nous devons maintenant gérer. Mais comment agir dans ce numéro d'équilibrisme entre exercice légitime du pouvoir et abus de pouvoir?

Afin de ne pas abuser du pouvoir qui nous a été conféré, nous devons mettre notre savoir et nos capacités à disposition de la femme, pour qu'elle

ait la chance de confronter ses vues et ses représentations avec les nôtres. Nous devons créer un espace propre à la communication. Comme dans un espace intermédiaire, les attentes, désirs et expériences de la femme pourraient faire le lien avec notre savoir et nos capacités. Le résultat en serait quelque chose de plus qu'un compromis entre nos pensées et les siennes et pourrait même diriger la relation avec la femme, de même que nos actes. La recherche individuelle du chemin approprié à travers la grossesse et la naissance demande, à part la volonté de partager le pouvoir, aussi le temps nécessaire à l'échange.

Ici apparaît un autre instrument de pouvoir: le manque de temps organisé de manière institutionnelle. Si nous avons effectivement à cœur une relation égale entre sages-femmes et futures mères, nous devons faire en sorte que les conditions soient optimales, à savoir que les femmes puissent discuter de leurs désirs, y réfléchir et en peser le pour et le contre. Elles ont be-

soin de temps. Et nous devons leur donner ce temps.

Interventions/empietements

Un autre domaine dans lequel notre pouvoir s'exerce, c'est celui de l'intervention corporelle dans l'intérêt des femmes et des bébés.

Là aussi nous recevons le mandat d'agir des femmes. Les interventions corporelles ne représentent donc pas en soi un abus de pouvoir. Néanmoins, nous devrions nous remémorer un instant ce que nous faisons tous les jours. Les sages-femmes et les médecins agissent tous les jours dans un domaine tabou de notre culture. Nous perpétrons des actes qui, hors du cadre professionnel, sont considérés comme condamnables et sexuellement pervers: comme palper le ventre d'une femme qui nous est étrangère, masser ses seins ou introduire nos doigts dans ses parties intimes.

Une telle atteinte aux frontières du corps et à la sphère intime est habituellement liée, pour les deux côtés, à des sentiments de honte, de dégoût et de faute. Afin de pouvoir procéder à ces actes tabou, il y a le cadre rituel de la consultation, qui nous libère dans un certain sens de ces sentiments. Quelques unes d'entre vous se souviennent encore certainement du temps où elles étaient élèves et des scrupules qu'elles ont eu pour la première fois à toucher, examiner ou à couper une femme dans ses parties intimes.

La mise hors-circuit professionnelle de ces sentiments rend le numéro d'équilibrisme avec le pouvoir qui nous est confié, difficile, car l'effroi, la faute, la honte et le dégoût sont quasiment les postes de garde naturels intérieurs qui rendent plus difficiles à chacun ces interventions. Nous avons anesthésié ces postes de garde. Maintenant nous devons en éveiller d'autres, pour nous protéger de notre propre capacité à empiéter. (...)

Extraits de l'article «Macht und Machtmissbrauch im Hebammenberuf» de Simone Kirchner (vous découvrirez l'article dans son entier dans les pages alémaniques de ce numéro). Traduction et choix des extraits par la rédaction.

